



Département de l'EURE
Arrondissement d'EVREUX
Canton LE NEUBOURG
Mairie d'IVILLE

Arrêté n°11/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE

Portant réglementation de la circulation sur
Rue d'Elbeuf / RD840
Pendant la durée des travaux
Empiètement sur chaussée

Nous, Maire de la Commune d'IVILLE
Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1
à L 2213.6;
Vu l'instruction Interministérielle du 03 Juin 1996 relative à la signalisation routière et les
textes d'application
Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité de la
circulation « lors de carottage des enrobés»

A R R E T E

Article 1^{ER}: La circulation sera restreinte pendant la durée « des travaux de carottage des enrobés», rue d'Elbeuf à partir du 23 septembre 2024.

Article 2 : Toutes les dispositions nécessaires à la signalisation et à la circulation seront mises en place par l'Entreprise chargée des travaux.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié et affiché à la Mairie et à chaque extrémité de la rue d'Elbeuf.

Fait à IVILLE,
24/09/2024,
Le maire,
Jean-Paul LEGENDRE

